

02 déc 2020 -13:46

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique et le Commissariat Corona du Gouvernement

La Conférence Interministérielle Santé publique souscrit à la procédure d'achat européenne pour le candidat vaccin Moderna et finalise la stratégie de vaccination COVID-19

La CIM Santé publique s'est réunie à nouveau aujourd'hui pour discuter des différents domaines de l'approche de la pandémie COVID-19.

La Belgique souscrit à la procédure d'achat européenne pour le vaccin candidat Moderna

La Commission européenne négocie au nom des États membres les procédures d'achat de vaccins contre le COVID-19 et soumet les contrats aux États membres. En Belgique, le comité consultatif chargé de l'analyse des dossiers d'achat a donné un avis positif pour le candidat vaccin Moderna. La Conférence Interministérielle Santé publique a suivi ce conseil. Si ce vaccin reçoit une autorisation de mise sur le marché, la Belgique l'achètera.

Le contrat européen concerne l'achat de 80 millions de doses. La Belgique en achèterait 2 millions. Mi-novembre 2020, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a commencé l'évaluation en cours (rolling review) de ce candidat vaccin. Cette procédure consultative d'achat est indépendante de l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché d'un vaccin. Cela reste une compétence de l'EMA en coopération avec les autorités nationales compétentes. Si aucune autorisation de mise sur le marché n'est accordée par l'EMA pour le vaccin en question, le contrat sera dissous. Il n'existe actuellement aucun vaccin contre le COVID-19 autorisé par l'EMA.

Déjà à la mi-août 2020, le comité consultatif a rendu un avis pour le contrat relatif au vaccin candidat d'AstraZeneca et de l'université d'Oxford et en novembre 2020 pour le vaccin candidat de Janssen (Johnson & Johnson), Pfizer et BioNTech et CureVac.

La stratégie de vaccination COVID-19 est en cours de finalisation

La Task Force « opérationnalisation de la stratégie de vaccination COVID-19 » du Commissariat Corona du Gouvernement est dans la dernière ligne droite. Demain, la stratégie de déploiement du programme de vaccination sera présentée lors d'une CIM supplémentaire. L'ampleur et la complexité du programme de vaccination sont uniques pour notre pays et nécessiteront l'engagement de nombreux acteurs et ressources. La CIM décidera demain également des groupes prioritaires, du phasage, du cadre de la répartition des tâches entre ministres, des aspects logistiques relatifs à l'organisation d'une telle vaccination de masse et de l'organisation de la communication.

Renforcer les soins de santé mentale en première ligne

Enfin, un protocole d'accord a été conclu sur l'approche coordonnée visant à renforcer l'offre de soins psychiques dans le contexte de cette pandémie. Cet accord concerne principalement le renforcement de ces soins en première ligne moyennant tant la fonction psychologique première ligne que des soins de santé mentale ambulatoires spécialisés. L'accord définit également certains groupes cibles prioritaires, tels que les enfants et les parents de familles vulnérables, les jeunes adultes, les prestataires de soins de santé et de l'action sociale et les personnes présentant des problèmes préexistants de santé mentale. Des budgets supplémentaires sont prévus pour ce renforcement. Les acteurs concernés de l'INAMI seront invités à une concertation pour discuter des modalités de financement, en tenant compte du protocole d'accord.

Ce communiqué de presse a été préparé au nom des ministres suivants qui forment ensemble la Conférence Interministérielle Santé publique:

- Wouter Beke - Flandre (président CIM),
 - Frank Vandenbroucke - État fédéral,
 - Christie Morreale - Région wallonne,
 - Valérie Glatigny - Communauté française,
 - Bénédicte Linard - Communauté française,
 - Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
 - Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande,
 - Antonios Antoniadis - Communauté germanophone,
- et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle de Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Santé du SPF SPSCAE

Plus d'informations :

[Vaccins contre COVID-19](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be